

LA NATURE A HAUTEUR D'ENFANT

I - CADRE LEGAL

1 – Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant (juillet 2025)

LES SORTIES QUOTIDIENNES EN EXTERIEUR

- ❖ Les enfants sortent quotidiennement, quel que soit le temps, hors alerte météo spécifique.
- ❖ Les professionnels de l'accueil contribuent à la lutte contre la sédentarité et ne laissent pas les enfants dans les poussettes lors des moments de loisirs en extérieur.

Les enfants, quel que soit le mode d'accueil, sortent quotidiennement. Lorsque les modalités habituelles de sorties ne sont pas adaptées à la météo, ces modalités font l'objet d'adaptations.

Dès lors que les conditions sont réunies, les enfants bénéficient quotidiennement de temps en plein air. Les professionnels favorisent des sorties dans des environnements variés. **Les conditions météorologiques, hors alerte spécifique, ne sont pas un obstacle.**

Les professionnels sont sensibilisés au fait que les activités en extérieur sont favorables et nécessaires au développement de l'enfant, contribuent à la réduction du stress des enfants et des adultes et à la qualité de vie au travail des adultes.

● Pratiques

- ❖ Il est demandé aux parents (sauf pour les lieux d'accueil qui disposent de vêtements spécifiques) d'apporter des **vêtements adaptés pour pouvoir sortir en tout temps** : combinaisons chaudes, bottes de pluie, chapeau en cas de forte chaleur...
- ❖ Lors **des fortes chaleurs, des sorties tôt le matin** peuvent être envisagées ou dans des espaces aérés et ombragés.

La lutte contre la sédentarité

Il est recommandé de ne pas laisser l'enfant en position assise ou allongée pendant plus d'une heure d'affilée en dehors des heures de sommeil et de sieste. L'enfant n'est pas laissé dans sa poussette lors des moments de loisirs (au parc, à domicile).

Voir aussi les pages La variété environnementale (p 54-55)

2 – Extrait de la charte nationale pour les droits de l'enfant (Cadre national pour l'accueil du jeune enfant, élaboré sur la base du rapport de Sylviane GIAMPINO)

Point 6. **La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants**

"Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement."

Le jeune enfant prend connaissance du monde par sa sensibilité, où sont liés le corporel, le cognitif, l'affectif, l'émotionnel et le social. Être au contact de la nature, c'est apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter. »

« Les espaces naturels constituent d'excellents outils pédagogiques. Ils offrent de multiples sources de jeux, de découvertes et d'apprentissage en invitant les enfants à manipuler, partager, tâtonner et explorer. »

« La sensibilisation des enfants à la richesse et à la beauté de leur environnement naturel commence très tôt. Le contact avec les minéraux, les végétaux et les animaux est indispensable à leur épanouissement. Accompagner leur exploration et leur observation, leurs sensations des phénomènes naturels, des rythmes et des saisons, les aide à construire leur conscience du temps, de l'espace, et du vivant dans sa globalité. »

3 - Arrêté du 31 août 2021, créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux EAJE en matière de locaux, d'aménagement...

III.7.Espace

extérieur

III.7.1 Hors zone densément peuplée :

- les micro-crèches, petites crèches et crèches disposent d'un ou de plusieurs espaces extérieurs à usage privatif d'une surface minimale totale de 2 m² par place autorisée ;

- s'agissant des grandes et très grandes crèches, il ne peut pas être exigé que le ou les espaces extérieurs à usage privatif aient une surface totale supérieure à 80 m² ;

- pour être pris en considération, un espace extérieur à usage privatif ne peut pas être inférieur à 20 m².

III.7.2 Lorsqu'un établissement ne dispose pas d'un espace extérieur à usage privatif, l'établissement précise dans son projet éducatif visé au 1° de l'article R. 2324-29 du même code selon quelles modalités est organisé l'accès de l'ensemble des enfants accueillis à des activités en plein air, dans le respect de la charte nationale d'accueil du jeune enfant prise par arrêté du ministre chargé de la famille.

III.7.3 Un espace extérieur à usage privatif est accessible depuis les espaces d'accueil des enfants de l'établissement ou, à défaut, situé à moins de 300 m de l'établissement. Il peut correspondre à un jardin, à une terrasse ou à une cour végétalisées. Il est réputé privatif dès lors que son usage est réservé aux enfants accueillis par l'établissement pendant au moins quinze heures par semaine. Cet espace peut faire l'objet d'une mutualisation.

III.7.4 L'espace extérieur est entouré d'une clôture, ou enceinte, d'une hauteur minimale de 150 cm sans points d'appui horizontaux et, le cas échéant, dont les barreaux sont écartés d'au maximum 11 cm. L'espace entre le bas de la barrière et le sol est au maximum de 11 cm. Les portes ou portillons d'accès sont munis de fermeture que les enfants accueillis ne peuvent manipuler.

Après analyse de l'environnement et des risques de chute d'objets identifiée, un dispositif de sécurité peut être installé pour protéger l'espace extérieur contre la chute d'objets depuis les autres bâtiments ou les étages supérieurs en surplomb.

III.7.5 L'espace extérieur est pour partie ombragé par la végétation ou par un dispositif adapté. Il prévoit un aménagement et des matériaux ne présentant pas de risques pour les jeunes enfants. Le revêtement de l'espace extérieur peut être synthétique ou non (tel que du gazon naturel).

III.7.6 Si l'espace extérieur est planté, les végétaux à épines, porteurs de baies, toxiques ou allergènes sont à proscrire.
L'espace extérieur peut accueillir un jardin potager.

III.7.7 Lorsque des jeux ou structures de psychomotricité sont fixés au sol dans l'espace extérieur, ils respectent les normes de sécurité en vigueur fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux.

III.7.8 En cas de présence d'un bac à sable, celui-ci est doté d'un dispositif de protection lorsqu'il n'est pas utilisé par les enfants. Le sable devra être renouvelé au minimum annuellement.

L'ensemble des dispositions s'applique à tous les EAJE pour lesquels la demande complète d'autorisation ou d'avis de création est déposée à compter du 1^{er} septembre 2022 inclus. Pour les établissements pour lesquels cette demande a été déposée avant et pour les crèches déjà existantes, certaines dispositions s'appliquent dès le lendemain de la publication de l'arrêté : celles concernant l'éclairage ou les températures par exemple, d'autres devront être appliquées au plus tard le 1^{er} septembre 2026.

II - PLACE ET ROLE DE L'ADULTE

- Accompagner, favoriser l'autonomie
- Émerveiller
- Transmettre respect, enthousiasme, amour de la nature
- Rassurer, créer une atmosphère qui aide l'enfant à être autonome, à mener ses expériences personnelles, à trouver des solutions
- Encourager, susciter et nourrir la curiosité de l'enfant
- Expliquer, partager ses connaissances... et chercher ensemble ce que l'on ne connaît pas !
- Mettre en œuvre des projets autour de la nature, selon la structure, son équipement, son insertion dans le paysage
- Privilégier les matières naturelles (bois, laine, coton, pierre...), les matières vivantes (herbe, plantes...) plutôt que synthétiques (plastique, vinyle, sols « souples » (faits à partir de débris de pneus amalgamés à la colle). Soigner l'éclairage (lumière naturelle par exemple).
- Se tenir informé des découvertes scientifiques qui montrent l'importance de la nature pour le développement et le bien-être de l'enfant, ce qui peut aider à faire modifier les habitudes et diminuer les peurs (la France est l'un des pays européens qui sort le moins ses enfants à l'extérieur).
- Politique : prendre appui sur le mouvement qui se développe en France pour rapprocher les enfants de la nature et leur permettre de sortir davantage. Ex : la ville de Lyon va fournir tenues de pluie aux crèches municipales.

III - BIENFAITS DE "LA NATURE" POUR LES TOUT PETITS

Laurence RAMEAU : « Ce sont ses sens en éveil et la mobilité de son corps qui fournissent à l'enfant les renseignements lui permettant d'accéder à un premier niveau de compréhension du monde ».

Pour information, selon la Société canadienne de pédiatrie : un enfant ne doit pas jouer dehors si la température ou le facteur vent est à - 25 °C ou moins ! D'où l'adage : « *Il n'y a pas de mauvaises températures, que des mauvais vêtements* » !

Jouer en extérieur, jouer avec la nature joue positivement sur toutes les sphères du développement de l'enfant :

- Réponse à un besoin fondamental du jeune enfant, éveil à la nature, à notre appartenance au monde vivant, contact avec des éléments non artificiels.
- Émerveillement pour le vivant et l'infinité de choses à observer, sollicitation du plaisir esthétique
- Nourriture des sens, qui sont notre lien au monde extérieur. L'extérieur est multi-sensoriel, cohérence sensorielle.
- Expérimentation directe et complète avec son cœur, sa tête et son corps dans la joie d'être dehors ou en contact avec le vivant
- Apprentissages multiples ancrés profondément grâce à leur charge émotionnelle positive
- Possibilité de jouer, librement, d'imaginer, de créer plus librement qu'en intérieur.
- Créativité, invitation à la rêverie, développement de l'imaginaire, repos et disponibilité, plaisir et joie simples ne nécessitant pas ou peu de matériel
- Autonomie, découverte de ses capacités (et de ses limites) par l'environnement, amélioration de l'estime de soi
- Développement de la collaboration, des capacités sociales et de la coopération (cf. Anne-Louise NESME).
- Partage avec l'adulte, sans aucune attente, ni de bonne manière de faire, ou de résultat à obtenir, ce qui génère moins de tension, plus de sérénité.
- Possibilité de dépense physique moins contrainte qu'en intérieur, plus riche, plus complète.
- Motricité générale et motricité fine : à l'extérieur les enfants sont deux fois plus actifs.
- État général, santé : les enfants qui passent beaucoup de temps dehors, par tous les temps (et suffisamment habillés) ont une santé plus robuste (cf. Sarah Wauquiez)
 - o Effets positifs sur l'appétit et le sommeil
 - o Développement du système immunitaire
 - o Diminution possible de l'obésité
 - o Apport de vitamine D
 - o Vue (lien avec la myopie)
 - o Diminution de l'angoisse et du stress, meilleure "gestion" des émotions
- Sollicitation de l'intelligence de la main et de l'habileté motrice, sollicitation des différentes intelligences et façons d'être au monde
- Structuration spatio-temporelle
- Enrichissement du langage par le biais d'interactions basées sur des expériences émotionnelles et sensorielles vécues, éprouvées.
- Réflexion, résolution de problèmes, exploration cognitive
- Lieu d'expérimentations scientifiques et ludiques
- Développement de la concentration, de la patience
- Apprentissage du prendre soin, sollicitation de la délicatesse des enfants.

IV - PISTES D'ACTIVITÉS

1. EN EXTÉRIEUR

- Fabriquer des cabanes pour les petits animaux du dehors
- Observation, écoute
- Ramassage de trésors, utilisables (ou non) de retour à la crèche : feuilles, fleurs, bâtons ...
- Gratter, creuser, remplir
- Potager en carré ou en pleine terre (garder un carré non-planté pour pouvoir gratouiller)
- *Land art*
- Peinture sur des éléments naturels (bouts de bois, gros cailloux, coquillages...)
- Dinette, construction, repas, temps lecture, sieste... : faire dehors les activités "du dedans"
- Proposer du matériel d'exploration : loupes, filets à papillon, pelles, seaux, râpeaux, brouettes, gobelets, boîtes à trésors, boîte d'œufs, arrosoirs, pinces ...
- Être pieds nus dans l'herbe

Jeux d'eau

- Eau sous différentes formes et températures variées, avec récipients, éponges, outils
- Y mettre des choses qui flottent et d'autres qui coulent
- Jouer à différentes hauteurs
- Utiliser des sprays, des pailles, de grosses seringues (sans aiguilles !)
- Faire couler dans des tuyaux, des gouttières.

Jeux d'air

- Girouettes, moulins, éventails, cerfs-volants
- Bulles de savon
- Petites boîtes à odeurs. Petits pilons
- Carillons accrochés à une branche, objets légers accrochés à un arbre, rubans, plumes...
- Gonfleur à matelas, pompe à vélo
- Souffler sur un pissenlit, lancer des feuilles mortes

Jeux de lumière

- Ombres chinoises sur un drap dos au soleil dehors, ou sur un calque dans un cadre dedans.
- Lampes torches individuelles
- Miroir
- Objets transparents et colorés, cristaux qui laissent passer la lumière (dedans et dehors)
- Faire un feu dehors

Jeux de terre

- La « bassouille », ses outils et ses bottes
- Sortir sous la pluie
- Enterrer des choses à trouver
- Jardiner, faire pousser des plantes, entretenir le jardin
- Argile

2 - EN INTÉRIEUR

- Planter les graines pour faire pousser les plantes qu'on repiquera dehors aux beaux jours
- Varier les contenants pour plantations : coquilles d'œufs, boîte d'œufs, pots de yaourt, verres transparents (pour voir les racines pousser)
- Planter des plantes d'intérieur à regarder pousser (plantes à bulbe...)
- Jouer avec du terreau (outil, contenants...)
- Bocal avec cailloux au fond, sable, terre, humus, quelques plantes
- *Land art* avec ce que l'on a ramassé dehors
- Les grands bacs d'univers à jouer, avec personnages, jouets, petits outils, récipients ...
- Peinture végétale, à l'eau sans peinture, aux épices
- Argile
- Construire nichoirs et mangeoires à installer dehors
- Préparer des boules de graines pour oiseaux (recette Wildchild : mélange de margarine et graines (une seule variété) que vous déposez dans des peaux de demi-oranges, à suspendre au jardin (les filets peuvent être dangereux pour les passereaux).